Image not found or type unknown

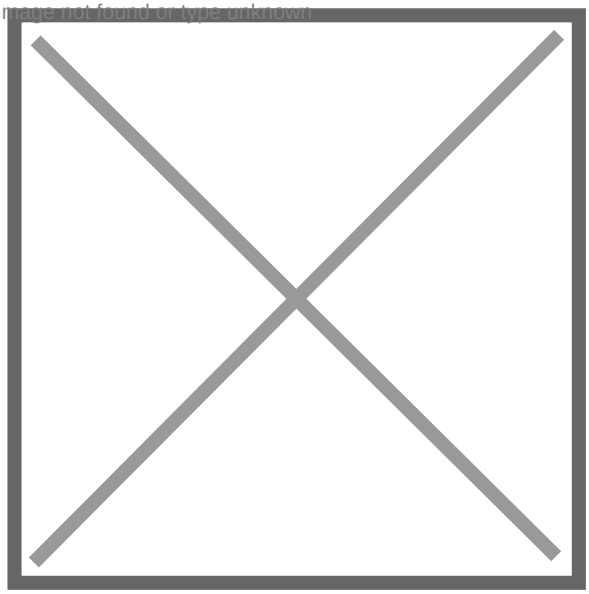

Droit d'une auxiliaire de vie

Par **minaminet**, le **16/01/2008** à **16:02**

bonjour,
mon grand pere est dans une maison médicale et une des employée (qui est la depuis 3 mois) viens de se voir versé par mon grand pere, pour 10000 euros de "cadeaux".
il a fait ca de son plein gré en nous disant que c'est une gentille fille et qu'elle a bcp de soucis.
or mon grand pere commence a etre un peu senil.
le directeur de la maison ayant été mis au courant, il a fait ce qu'il fallait, mais ma famille souhaiterai savoir si il existe une loi indiquant qu'une employée n'a pas le droit d'accepter de l'argent d'un patient.
on trouve pas ca tres honnete d'accepter une telle somme et on voudrai savoir quel recours on peut avoir sachant qu'il lui a donné de son plein gré.
n'est ce pas ca qu'on appelle profiter d'une personne faible?
merci de votre réponse et j'espere que vous pourrez nous eclairer.
melle gougeon

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés